

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS EN INSTALLATIONS - 20-01

Objet: Augmentation du tarif – ajustement pour trois (3) jours

Bonjour à vous, chers parents,

Veuillez prendre note qu'un léger ajustement sera fait sur votre prélèvement automatique du 6 février prochain.

En effet, les journées du 1^{er}, 2 et 3 janvier 2020 ont été facturées à 8,25\$, correspondant à l'ancien tarif.

Le nouveau tarif étant 8,35\$, une somme correspondant à 0,10\$ par jour de fréquentation de votre enfant, pour un maximum de 0,30\$, sera ajouté à votre prélèvement habituel.

Je vous remercie de votre attention et de votre compréhension.

Vicky Ratté, adjointe administrative-comptable